

Extrait du procès-verbal

Séance du 16 juin 2026

Présidence : Pascal Refondini

Le conseil communal de Jouxkens-Mézery

- vu le rapport de la Municipalité (préavis n°3/2026),
- ouï le rapport de la Commission d'urbanisme et d'environnement,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de l'amortissement du montant de CHF 95'000.- TTC pour l'étude relative à l'élaboration d'un programme d'efficacité énergétique des bâtiments communaux selon les exigences du modèle comptable MCH2 et comme indiqué au chiffre 6;

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 95'000.- TTC (nonante-cinq mille francs) en vue d'élaborer un avant-projet (phase 31) pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux avec nouvelle source énergétique, avec pour objectif leur neutralité carbone à l'horizon 2035 ;
2. d'approuver la régularisation des dépenses préalables de CHF 33'681.95 TTC portées au compte d'attente n° 9139.852 au 31 décembre 2025, relatives aux études préliminaires et prestations d'assistance à la maîtrise d'ouvrage engagées dans le cadre du projet ;
3. d'autoriser la Municipalité à financer ces dépenses, pour un montant total arrondi de CHF 129'000.00 TTC, au moyen de la trésorerie courante ou par le recours aux lignes de crédits existantes.

Ainsi délibéré en séance le 16 juin 2026.

Le Président
Pascal Refondini



M. Renato Rutta, faisant office de secrétaire

